

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 12 février 2016

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	9	11

*L'an deux mil seize,
et le douze février.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Véronique Luche représentée par Monsieur Guy BLANCHI, Madame Anne Simon représentée par Monsieur Edgar MALAUSSENA, Monsieur Olivier Baudoin, non représenté, Monsieur Sébastien Lomoro, non représenté, Madame Patricia Sergent non représentée.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Petténaro

DEL. 2016-001 EXTENSION DU RESEAU D'EAU AU QUARTIER « LE SUYET »

Le Maire donne la parole à M. Meyer, 2^{ème} Adjoint.

Celui-ci rappelle les études réalisées par la commune en les années précédentes.

- 1° Un diagnostic sur l'eau.
- 2° Un Schéma Directeur d'Assainissement.
- 3° Une étude de la nature des sols.
- 4° Une démarche concernant l'assainissement autonome.

Notre municipalité s'est investie dans des travaux d'envergure, à savoir :

- Collecteurs eau et assainissement avenue Bischoffsheim.
- Collecteur assainissement quartiers La Gare/Champ de Baude.
- Collecteur assainissement quartier Plan de Lunel.
- Collecteur assainissement rue du Four.
- Eau/Assainissement rue Close.
- Eau/Assainissement rue Bienvenue Audoly.
- Eau/Assainissement Placette St Antoine.
- Conduite eau rénové et réducteurs de pression : Suyet/Salvaret.
- Nouvelle conduite eau : Suyet.
- Installation de la purification de l'eau par UV en trois lieux de la commune.
- Rénovation du Bassin eau potable de Bonardel route de Thiéry.
- Remise en état des sources : Sarzit, Fount de l'Ai, Domaine de La Source.
- Changement progressif et systématique des vannes eau et assainissement.
- Changement progressif et systématique des compteurs eau.

Il s'agit maintenant de programmer des travaux importants qui vont compléter nos dispositifs existants :

- Conduite d'eau potable pour le quartier Suyet et de la bergerie qui s'y trouve.

Projet - coût des travaux :

- Travaux -----	151 385 €
- Etude de faisabilité -----	5 500 €
- Maîtrise d'œuvre -----	9 900 €
- Publicités, frais et études divers -----	5 000 €
- Imprévus travaux -----	15 000 €
TOTAL HT -----	186 785 €

Plan de financement :

- Travaux -----	186 785 €
- Subvention Département -----	95 750 €
- Subvention Etat au titre de la DETR -----	50 000 €
- Participation commune -----	41 035 €
- Imprévus travaux -----	15 000 €
TOTAL HT -----	186 785 €

La commune s'engage à ne pas débiter les travaux avant la réception du dossier par les différents financeurs.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention accepte / ~~refuse~~ le coût des travaux et le plan de financement ci-dessus concernant le projet d'extension d'eau au quartier « le Suyet ».

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 12 février 2016

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	9	11

*L'an deux mil seize,
et le douze février.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Véronique Luche représentée par Monsieur Guy BLANCHI, Madame Anne Simon représentée par Monsieur Edgar MALAUSSENA, Monsieur Olivier Baudoin, non représenté, Monsieur Sébastien Lomoro, non représenté, Madame Patricia Sergent non représentée.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Petténaro

DEL. 2016-002 AUTORISATION DE MANDATEMENTS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016

Le Maire donne la parole à Madame Dao-Lena Danièle, Adjointe au Maire.

Celle-ci indique que :

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-1,
- Considérant que jusqu'à l'adoption, ou jusqu'au 31 mars 2016, en l'absence d'adoption du budget 2016, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

la municipalité demande au présent conseil municipal d'autoriser M. Le Maire à faire procéder aux mandatements des dépenses d'investissement dans les limites sus-nommées avant le vote du budget primitif 2016.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte / ~~refuse~~, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'autoriser le maire à faire procéder aux mandatements des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 dans les limites fixées par les textes comme précisé ci-dessus.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 12 février 2016

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	9	11

*L'an deux mil seize,
et le douze février.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Véronique Luche représentée par Monsieur Guy BLANCHI, Madame Anne Simon représentée par Monsieur Edgar MALAUSSENA, Monsieur Olivier Baudoin, non représenté, Monsieur Sébastien Lomoro, non représenté, Madame Patricia Sergent non représentée.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettevaro

DEL. 2016-003 COTISATION ANNUELLE A LA BANQUE ALIMENTAIRE

Le Maire donne la parole à Madame Anne-Marie Pénello.

La Banque Alimentaire des Alpes-Maritimes sollicite la municipalité pour le règlement de la cotisation annuelle.

Au titre de notre contribution 2016, il convient donc de régler la somme de 40 € à ladite association.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention accepte / ~~refuse~~ de régler la somme de 40 € à la Banque Alimentaire des Alpes Maritimes.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 12 février 2016

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	9	11

*L'an deux mil seize,
et le douze février.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Véronique Luche représentée par Monsieur Guy BLANCHI, Madame Anne Simon représentée par Monsieur Edgar MALAUSSENA, Monsieur Olivier Baudoin, non représenté, Monsieur Sébastien Lomoro, non représenté, Madame Patricia Sergent non représentée.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2016-004 SUBVENTION AU COLLEGE DE SAINT MARTIN DU VAR

Le Maire donne la parole à Mme Pettenaro, adjointe.

Cette année, le collège de Saint Martin du Var, où 3 enfants de Villars sur Var sont scolarisés, sollicite la municipalité afin de contribuer au foyer coopératif du collège.

Au titre de notre contribution 2016, il convient donc d'allouer la somme de 50 € audit collège.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention accepte / ~~refuse~~ d'allouer la somme de 50 € au foyer coopératif du collège de Saint Martin du Var.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 12 février 2016

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	9	11

*L'an deux mil seize,
et le douze février.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Véronique Luche représentée par Monsieur Guy BLANCHI, Madame Anne Simon représentée par Monsieur Edgar MALAUSSENA, Monsieur Olivier Baudoin, non représenté, Monsieur Sébastien Lomoro, non représenté, Madame Patricia Sergent non représentée.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2016-005 SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES AMIS DU RAIL AZUREEN

Le Maire donne la parole à Monsieur Bianchi, adjoint.

L'association des amis du rail azuréen sollicite la municipalité pour le renouvellement d'une subvention de fonctionnement.

Au titre de notre contribution 2016, il convient donc d'allouer la somme de 60 € à ladite association.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention accepte / ~~refuse~~ d'allouer la somme de 60 € à l'association des amis du rail azuréen.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 12 février 2016

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	9	11

*L'an deux mil seize,
et le douze février.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Véronique Luche représentée par Monsieur Guy BLANCHI, Madame Anne Simon représentée par Monsieur Edgar MALAUSSENA, Monsieur Olivier Baudoin, non représenté, Monsieur Sébastien Lomoro, non représenté, Madame Patricia Sargent non représentée.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettevaro

DEL. 2016-006 SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA CLEF DES CHAMPS

Le Maire donne la parole à Madame Marchal.

L'association La Clef des Champs sollicite la municipalité pour une subvention au titre du fonctionnement annuel du Club des jeunes.

Au titre de notre contribution 2016, il convient donc d'allouer la somme de 3000 € à ladite association.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention accepte / ~~refuse~~ d'allouer la somme de 3000 € à l'association La Clef des Champs.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Séance du 12 février 2016

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	9	11

*L'an deux mil seize,
et le douze février.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Véronique Luche représentée par Monsieur Guy BLANCHI, Madame Anne Simon représentée par Monsieur Edgar MALAUSSENA, Monsieur Olivier Baudoin, non représenté, Monsieur Sébastien Lomoro, non représenté, Madame Patricia Sergent non représentée.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettevaro

DEL. 2016-007 PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Le Maire donne la parole à Monsieur Meyer, adjoint.

En date du 17 septembre 2015, le conseil départemental informait la municipalité de son souhait de retirer le sentier de randonnée de Champ Regard, entre les balises 23 et 24, du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) car ce dernier était en mauvais état et difficile à identifier.

Dans la mesure où il existe un itinéraire de substitution des ruines de la Rate (balise 23) au lieu-dit La Tuilière (balise 24), la municipalité se doit d'accepter le retrait du sentier de randonnée de Champ Regard.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention accepte / ~~refuse~~ de retirer le sentier de randonnée de Champ Regard du PDIPR.

Vote contre : 0

Abstention : 1 Monsieur Guy BIANCHI

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE